LE NUMERO : 25 CENTIMES

Édition du "RÉVEIL DU NORD" 108, rue de Paris, LILLE — Bureaux à PARIS 42, boul. Haussmann (9e)

L'Egalité

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX : ROUBAIX (Téléph. 9-51) 45, rue de la Gare, 45 — TOURCOING (Téléph. 9-55) 8, rue Desurmont, 8

MARDI 17 JUIN 1930.

ANTIQUITÉS

LES histoires de tableaux de ces temps derniers ont attiré l'attention sur les collectionneurs et les conséquences de leur manie. Un collectionneur vendrait sa chemise pour acquérir une « pièce rare » et, par ce mot il faut entendre un objet qui pour vous ou moi n'aurait aucune valeur, mais à qui la mentalité du collectionneur confère un prix inestimable.

Les collectionneurs de tableaux sont d'espèce très courante et on les voit payer des mille et des mille pour un navet qui déshonorerait la cuisine d'un jardinier. Mais ils ne constituent pas, loin de là, toute la famille des collectionneurs. Ceux-ci s'intéressent aux choses les plus hétéroclites. Depuis les boutons de culotte jusqu'aux boîtes à allumettes, en passant par les timbres postes, les instruments de musique, la vaisselle et les livres, il y a mille catégories de bibelots qui tentent les amateurs et ils les tentent tellement qu'on est stupéfait de voir les sommes d'argent que l'on dépense pour les acheter.

Les comptes rendus des ventes qui se font à l'Hôtel de la rue Drouot, à Paris, m'ont toujours plongé dans le plus profond étonnement. Ces jours derniers, par exemple, on y a adjugé de la vaisselle dont voici un échantillon du tarif : une théière au poinçon de Lille (1754) a été vendue 40.000 fr. ; pour 51.000 fr. ou a pu avoir un pot à eau et sa cuvette fabriqués en 1777 ; une écuelle et son plat, trouvèrent un amateur qui paya leur possession 120.000 francs ; et pour un sucrier portant les armoiries des familles de Monty et de Charette, un Monsieur n'hésita pas à sortir de son portefeuille 125 billets de 1.000 francs !

J'imagine cependant que le thé préparé dans une théière de 40.000 francs, sucré avec un morceau de sucre pris dans un sucrier de 125.000 francs, ne doit pas procurer plus de satisfaction qu'un bon jus fabriqué dans un marabout à 6 fr. 95, flanqué d'un sucrier de quinze sous.

Je ne pense pas non plus que je trouverais davantage de plaisir à lire les Essais de Michel de Montaigne, dans l'édition originale que dans un livre tiré en 1930 par un de nos maîtres imprimeurs. Je suis même sûr que le souvenir des 16.000 francs que m'aurait coûté la fameuse édition — c'est une pure hypothèse, car ce n'est pas moi qui mettrait à ce bouquin le prix que vient de le payer un collectionneur — je suis sûr que ce souvenir gâterait tout mon plaisir.

Mais le collectionneur n'achète pas un Montaigne 16.000 francs, un Ronsard 20.000 fr. ou l'Apocalypse en images 160.000 francs ! — c'est comme j'ai l'honneur de vous le dire — pour lire ces ouvrages vénérables qui n'ont même pas l'excuse de la perfection. On connaît l'exclamation du « bibliophile » qui reconnaît avec émotion une édition rare en s'écriant :

« Oui, c'est la bonne édition
« Et voici, pages douze et seize
« Les trois fautes d'impression
« Qui ne sont pas dans la mauvaise ! »

Le collectionneur, en effet, se distingue du commun des mortels, en ce que les objets qu'il acquiert à des prix astronomiques ne lui sont d'aucune utilité, ni à lui, ni à personne. Ils n'ont pas non plus l'excuse de s'imposer du consentement général comme l'expression du beau, du vrai ou d'un idéal. Les armes de la famille de Monty sur la paroi d'un sucrier, si respectable que soit cette lignée aussi illustre qu'inconnue, ne confèrent pas à ce vase une qualité d'ordre supérieur à sa destination qui est de contenir des morceaux de sucre.

Je vous défie par ailleurs d'affranchir une lettre pour l'île Maurice avec un timbre de ce pays qu'un amateur a payé 100.000 fr. mais qui n'en est pas moins périmé et qui vaudrait au destinataire l'application d'une taxe pour défaut d'affranchissement.

A quoi peut bien rêver devant ce parchemin le propriétaire du carnet de chasse du roi Louis XV où ce monarque a inscrit les 6.208 pièces de gibier tuées de sa main royale en 1758 et qui fut adjugé le mois dernier pour 4.600 francs ?

Comme je l'ai dit ici à propos des faux tableaux, c'est par une sorte de snobisme que certains accordent une valeur relative élevée à des objets qui n'ont qu'une valeur intrinsèque fort mince. Les satisfactions qu'ils en attendent sont bien plus des satisfactions d'amour-propre que des satisfactions esthétiques et ce sont les premières qu'ils paient très cher. La Rochefoucauld pensait à eux quand il écrivait des Maximes.

Mais comment diable se fait-il que le Fisc, toujours à la recherche de la « matière imposable » n'ait pas encore pensé à frapper d'un droit important de pareilles transactions ? Si j'avais l'occasion de me débarrasser pour cinquante mille francs d'une vieille cafetière, je m'estimerais encore extrêmement heureux après en avoir versé 25.000 au percepteur. Et ça serait toujours autant qu'il ne faudrait pas demander aux impôts de consommation qui pèsent tant sur ceux qui ne s'intéressent à une cafetière que pour ce qu'ils mettent dedans.

E. VERMEERSCH.

LES COQUELEUX DE LILLE ONT ÉLU LEURS REINES

Les reines des coqueleux de Wazemmes et du Faubourg des Postes, ayant à leurs côtés les présidents de ces deux groupements.

Ainsi que nous l'avons annoncé, les coqueleux de Wazemmes et du Sud, à Lille, ont élu, lundi 16 juin, leurs Reines.

Leurs Gracieuses Majestés, Mlle Fernande Debrauwer, Reine des Coqueleux de Wazemmes et Mlle Priem, Reine des Coqueleux du Faubourg des Postes, furent reçues place des Quatre-Chemins, par M. Debliquy, président du groupe de Wazemmes et M. Debrackelaere, président du groupe du Sud.

Après une courte réception, un cortège se forma et musique en tête, par la rue des Postes, les coqueleux et leurs Reines gagnèrent le Faubourg des Postes, où un combat de coqs mettait aux prises, ceux des coqueleux de Wazemmes et ceux des Clochards du Sud.

Ce combat terminé, la fête recommença. On chanta beaucoup et tous les coqueleux et amis réunis dansèrent très tard dans la nuit.

lisez tous
EN 2e PAGE
NOTRE NOUVEAU
ET DRAMATIQUE
ROMAN D'AMOUR
la dot fatale
par Georges Malbaque

UN GOUVERNEUR CHINOIS assassiné par ses propres gardes

Le gouverneur de la province du Kouang, Si Ltu Huan Yen, a été assassiné par ses propres gardes du corps pendant qu'il était en train de dîner; il a reçu plusieurs balles dans le dos.

Une seconde dépêche précise que c'est au retour d'une conférence qu'il avait eue à Canton avec le gouverneur du Kouan Toung que Liu Huan Yen a été assassiné. Il reposait dans sa chambre, quand son garde du corps entra et tira à bout portant sur le général, qui s'effondra et mourut avant son arrivée à l'Hôpital.

Le meurtrier s'enfuit dans la rue, où la police l'arrêta.

Il a avoué que le chef des rebelles du Kouang St avait offert 10.000 dollars et le grade de colonel pour tuer Liu Huan Yen.

LA PLUS BELLE AMAZONE

Le concours de la plus belle amazone s'est déroulé, à Paris, au Polo de Bagatelle, en présence d'une élégante assistance.

Notre photo montre Mme la comtesse de Wangen montant le cheval « Uni » et qui a été proclamée la plus belle amazone pour 1930. (W. W. Ph.).

Des orages dévastateurs sur toute la France

Dans la région de Bar-le-Duc, notamment, les dégâts sont très importants et l'on compte en outre plusieurs victimes.

De violents orages accompagnés de pluies torrentielles ont éclaté sur l'ensemble du territoire. Des dégâts importants ont été occasionnés aux biens, aux récoltes et au bétail des habitants sinistrés.

On a en outre plusieurs victimes à déplorer. Voici les divers renseignements que nous avons obtenus à ce sujet :

Trombe d'eau et de grêle sur la région de Bar-le-Duc

Un formidable orage a éclaté dimanche dans la soirée, au-dessus de Bar-le-Duc, et une énorme trombe d'eau et de grêle s'est abattue sur la ville, envahissant le quartier de Harbot. En quelques minutes, l'eau atteint deux mètres dans les rues. Trois maisons se sont écroulées et, en se sauvant, deux personnes se sont noyées : Mme Maternat, 38 ans, femme d'un veilleur de nuit de la Compagnie de l'Est, et sa fille, âgée de 8 ans.

Une mère et sa fille noyées

Une deuxième dépêche précise que l'orage, qui avait commencé à 17 heures durait encore après minuit. Une trombe d'eau accompagnée de grêle a dévasté toute la contrée, et l'eau accumulée sur le plateau dénudé de Maestricht a dévalé en torrent, abattant sur son passage murs et arbres. Mme Maternat, née Marguerite Didelot, 37 ans, et sa fillette, âgée de 6 ans, étaient sorties pour se rendre à leur clapier quand elles furent surprises et entraînées par le torrent. Ce n'est que dans la nuit que les sauveteurs ont découvert le corps de Mme Maternat dont les pieds émergeaient d'un amas de matériaux divers accumulés contre les ruines d'un mur, puis celui de la fillette. Les deux cadavres ont été dégagés.

Les poteaux supportant les lignes téléphoniques ayant été arrachés, les communications sont coupées, ainsi d'ailleurs que le courant électrique. Une mer de boue recouvre la partie de la ville sinistrée.

Les sapeurs-pompiers, les soldats d'infanterie, les agents de police et les habitants ont procédé, toute la nuit, à l'ouverture d'un passage pour l'écoulement des eaux et au déblaiement. Les récoltes sont détruites ; de nombreux cadavres d'animaux domestiques jonchent sur le sol. Les dégâts sont élevés.

MM. Catusse, préfet de la Meuse ; Fadouel, maire de Bar-le-Duc et le colonel du 99e régiment d'infanterie ont pris toutes dispositions utiles pour l'organisation du sauvetage et la distribution des premiers secours aux sinistrés.

Découverte d'un 3e cadavre

A Bar-le-Duc, dans le canal de la Marne au Rhin, où la boue, les sables et les matériaux de toutes sortes ont été accumulés à la suite de l'orage, un troisième cadavre vient d'être découvert. C'est celui d'une femme non encore identifiée.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

Un heureux pêcheur

C'est M. Pierre Brnyneel, demeurant boulevard Victor-Hugo, 192, à Lille, qui, dimanche captura cette magnifique carpe de 12 livres, dans la Nieppe, à La Motte-au-Bois. On voit ici l'heureux pêcheur à la ligne, nous montrant sa capture.

Formidable explosion d'un dépôt de munitions

Cent personnes tuées 300 autres blessées

New-York, 16. — On mande de Changhaï à l'Associated Press :

Des informations, retardées en transmission, provenant de Chine, annoncent que 100 personnes ont été tuées et 300 blessées, dans l'explosion d'un dépôt de munitions à Chou Tchéou, à une cinquantaine de kilomètres au Sud de Chang Tcha (province du Hou-Nan).

TROIS ENFANTS NOYES DANS L'OUCHE, A DIJON

M. Ladislas, citoyen polonais, ses neveux, Félix et Taddel Krzamenbri, âgés du 6 ans et 5 ans, la sœur de ces derniers, un peu plus âgée, et un ami, Mirkobozanack, âgé de 6 ans, se promenaient en barque sur l'Ouche, lorsque le bateau, entraîné par le courant, chavira. M. Ladislas réussit à sauver sa nièce. Les trois autres enfants disparurent sous l'eau. Ils furent retirés non loin de là et transportés à l'hôpital de Dijon, mais la mort avait déjà fait son œuvre.

Une balustrade se rompit et 80 personnes furent blessées

Tandis que des spectateurs assistaient à une manifestation aéronautique qui se déroulait sur l'aérodrome de Cihlsello, une balustrade s'est rompue. Quatre-vingts spectateurs ont été blessés, dont deux grièvement.

Au cours de cette manifestation, le pilote d'un des avions, le sergent Chturatto, voulant éviter la foule qui avait envahi le terrain, chercha un autre endroit pour atterrir, mais son avion capota. Le pilote est mort cette nuit des suites de la commotion subie.

Une marâtre martyrisait sa belle-fille à Haillicourt

Celle-ci est dans un état très grave ; la belle-mère doit être protégée contre la fureur de la foule, qui veut la lyncher.

Une très grave affaire de mauvais traitements est l'objet de toutes les conversations dans le quartier de la rue des Merles, à Haillicourt, où elle a provoqué un vif émoi.

Une fille de 15 ans, trieuse à la fosse 5 bis des mines de Bruay, se trouve actuellement dans un état de débilité extrême et l'on craint une issue fatale.

Après intervention du parquet de Béthune, la petite malade Yvonne Delvart, a été recueillie par des voisins compatissants et charitables.

Les procédés de la marâtre

L'enquête faite par les gendarmes de Houdain aidée de la police locale a établi l'entière responsabilité de la belle-mère, Marie Morel, âgée de 41 ans, née à Arques, épouse en deuxièmes noces de Roger Delvart, mineur, 40, rue des Merles, quartier de la fosse 2 bis.

Il est notoire que Marie Morel, qui passe pour ne se priver de rien, négligeait de donner les soins nécessaires à la petite et l'obligeait à travailler quoique celle-ci était gravement atteinte par une maladie consécutive précisément, aux privations de toutes sortes. Elle ne lui donnait pas à manger et ne lui fournissait pas de quoi s'habiller.

De nombreux voisins, qui ont été interrogés, sont tous d'accord pour confirmer ces faits et ne se gênent pas pour accuser Marie Morel.

La petite qui est malade, depuis le 16 avril dernier, se trouve à toute extrémité et le médecin qui a été appelé sur l'ordre de la gendarmerie, va examiner la petite Yvonne Delvart a, croyons-nous, fait toutes réserves.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

LE NOUVEL AMBASSADEUR DU JAPON A PARIS

On voit ici, à son arrivée à Paris, M. Kerkichi Yoshisawa, le nouvel ambassadeur du Japon en compagnie de sa femme. (W. W. Ph.).

43.000 OUVRIERS BELGES viennent travailler chaque jour dans le Nord

La dernière statistique officielle belge concernant les ouvriers frontaliers c'est-à-dire ceux qui travaillent en France fixe à 71.786 le nombre de ces rudes travailleurs qui apportent leur main-d'œuvre à notre pays.

Pour le département du Nord seulement il est établi que 43.000 ouvriers franchissent journellement la frontière pour venir travailler dans nos usines.

LE PLUS DÉBROUILLARD

Tous les ans se dispute, aux environs de Paris, le championnat des débrouillards. Il consiste : premier effort, accomplir 3 kilomètres à pied, puis grimper en vélo et rouler pendant 15 kilomètres, puis grimper, sauter, courir à quatre pattes, accomplir de la reptation et pour finir exécuter un plongeon et 30 mètres à la nage. Le triomphateur est ensuite proclamé athlète admirable.

Ce championnat vient de se disputer à Poissy. Notre photo montre D. Royau, rampant, après avoir franchi un obstacle, et qui fut proclamé le gagnant du Championnat des Débrouillards. (W. W. Ph.).

Le XXXVIme Congrès des Notaires de France s'est ouvert hier à Lille

A ces assises solennelles qui se tiennent en la salle de la Société Industrielle, on a traité d'importants problèmes corporatifs.

Les congressistes devant le Monument aux Morts de Lille, au pied duquel ils déposèrent des fleurs. On voit, au premier plan, de gauche à droite : MM. Sirois, délégué du Canada ; Cois, délégué de la Belgique ; Pons, président du Congrès et Jousselin, délégué de la Chambre des Notaires de Paris.

Les notaires de France tiennent cette année à Lille leurs assises solennelles. Dès la première journée, les représentants qualifiés des divers groupements de cette corporation y discutèrent des problèmes qui intéressent leur profession, de ceux surtout qui commandent l'avenir. Le calme, la dignité la plus parfaite présidèrent à ces débats.

L'ouverture du congrès

Le Congrès des Notaires s'est ouvert à Lille, à 9 h. 30 du matin, en la salle de la Société Industrielle, sous la présidence de Me PONS, notaire à Mazamet (Tarn).

Au bureau, on remarquait la présence de Mme FOBE, délégué de la Belgique; SINOIS, président de la chambre des notaires de Québec (Canada); VOITURIEZ, président de l'Association des Notaires de France; TAMBOISE, président de la chambre des notaires de Lille; IBLED, trésorier; ROWART, LABELLE, PAQUET, délégués du Canada, etc...

Me TAMBOISE salua d'abord les Congressistes au nom des notaires lillois. Il dit ensuite la nécessité de rester unis dans le cadre corporatif qui, dans le notariat, représente une haute valeur morale. « Cette union, dit-il, doit être faite de discipline et la discipline est aisée quand on a de bons chefs, des chefs tels que Mes Pons et Voituriez. Avec eux nous pouvons regarder l'avenir avec confiance ».

Me PONS, comme président du Congrès, rendit ensuite hommage « à ce Nord travailleur qui, après guerre, a su se relever par le labeur de sa population et qui joue un rôle essentiel dans la prospérité de la nation française ».

Il salua les assistants, les délégués étrangers de Belgique et du Canada, notamment, évoque le souvenir de Me Rozé, décédé, ajouta : Un Congrès a toute sa valeur si son action est féconde au point de vue corporatif; je vous convie à cette tâche ».

La loi des Assurances sociales

Me VOITURIEZ traita de l'application de la loi des Assurances sociales dans le Notariat. Il exposa l'état actuel des pourparlers engagés avec les ministères de la Justice et du Travail en vue de la constitution de la bourse commune des œuvres de prévoyance sociale et de solidarité professionnelle du notariat. Il espère « en un prochain accord définitif sur le texte du projet de loi déjà approuvé par la Chancellerie, et au dépôt de ce projet devant le Parlement.

» Le notariat ne pourra trouver que dans son adoption, les garanties essentielles à son recrutement et à sa durée, par l'organisation de ses retraites professionnelles et la satisfaction de ses besoins corporatifs ».

Me FOBE apporta le salut de la Belgique.

Me SIROIS dit ce qu'est le notariat au Canada depuis les premiers temps de la découverte et la façon dont, là-bas, est régie la chambre des notaires, en toute indépendance.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

Le nouvel inspecteur général de nos écoles primaires

Nous avons annoncé hier qu'à dater du 1er octobre prochain, M. Da Costa, inspecteur d'Académie en résidence à Lille, était nommé inspecteur général des écoles primaires (emploi nouveau).

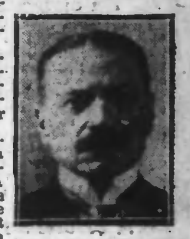

M. DA COSTA

Nous sommes heureux de publier aujourd'hui la photographie du sympathique nouvel inspecteur général.

Rappelons à ce sujet que M. Da Costa était en 1914 inspecteur d'Académie à Auxerre. Mobilisé la même année comme sous-officier, il fut nommé peu après la déclaration de guerre, sous-lieutenant, puis lieutenant; sa conduite au front lui valut la croix de guerre et ensuite la croix de la Légion d'honneur.

Après la grande tourmente, il reprit son poste et fut désigné en qualité d'inspecteur d'Académie à Mayence, en Rhénanie.

M. Da Costa arriva à Lille en 1925 où il se fit remarquer comme un administrateur prudent et avisé; ce sont ses grandes qualités qui lui valent la poste qu'il est appelé aujourd'hui à occuper, ce dont nous le félicitons bien vivement.

L'étrange histoire de vol à La Gorgue

Dans nos éditions du 14 juin dernier nous avons repris sous ce titre une affaire de vol fort singulière qui s'est déroulée dans la commune de La Gorgue en janvier dernier et dont a été victime M. Lelièvre qui aurait été délesté d'une somme de 7.000 francs. Nous ne sommes revenus sur cette vieille histoire qui a eu son épilogue devant le Tribunal de Dunkerque, puis à la Cour d'Appel de Douai que pour nous faire l'écho d'une rumeur impressionnante qui circule dans la commune, à savoir que les deux condamnés Robert Millécant et Albert Luchart l'auraient été à tort. La population s'est émue de leurs protestations d'innocence et le fait que le Parquet de Dunkerque a réclamé encore récemment de nouvelles précisions ne pouvait qu'alerter ceux qui ont la charge de renseigner l'opinion publique.

Nous l'avons fait avec toute la mesure qui s'impose en matière aussi délicate et en écartant d'une enquête menée sur place des allégations aujourd'hui incontrôlables et sur lesquelles la justice n'a encore pu apporter toute la clarté souhaitable.

Notre information ramenée ainsi au rappel des faits nous a valu toutefois une lettre d'une demoiselle Biache que nous n'avions désignée que par initiale et qui s'est aisément reconnue parce que, témoin direct des faits — elle fut convoquée à l'instruction — nous ajoutions que ses parents tiennent à quelque cent mètres de là un estaminet fort accueillant.

Mlle Biache prie nos lecteurs de ne pas donner à ce qualificatif un sens restreint et de croire que son café est accueillant comme tous les autres cafés. Elle ajoute dans sa lettre qu'elle n'a été que témoin dans toute cette affaire. « Nous n'avons jamais dit autre chose — et qu'elle n'a jamais eu de relation avec M. Lelièvre. C'est sans doute regrettable pour ce dernier dont les largesses prennent ainsi manière de joyeuse rigolade « en tout bien tout honneur ».

Voir dans LE RÉVEIL AGRICOLE en 4e page, les comptes rendus de la visite dans le Nord de l'Association Internationale des Sélectionneurs de plantes de grande culture et de la réunion annuelle, à La Bassée, du Comice Agricole de l'arrondissement de Lille.

LA TRIBUNE DU CONTRIBUABLE

Les dégrèvements

Les feuilles d'impôt nous sont parvenues et nous pouvons constater que les dégrèvements se chiffrent par de nouvelles augmentations sur les impôts directs, si bien que ce qui nous a été accordé d'une main avec parcimonie nous est très largement retenu de l'autre !

Parlons un peu du chiffre d'affaires qui va devenir pour tous les commerçants détaillants un véritable casse-tête chinois, avec toutes ses complications, pendant qu'un impôt à la base pour tout et égal pour tous, aurait été beaucoup plus simple sans que l'Etat n'y perde rien, au contraire. Entre parenthèses, c'est cette solution que nous avons toujours réclamée.

Examinons donc la situation qui est faite au commerçant détaillant par le nouveau règlement. Il va y avoir des articles payant 2 %, d'autres 0 fr. 55, et enfin des articles ayant payé cette taxe à la base, donc exonérés pour lui.

A première vue cela paraît simple, il suffira d'avoir un registre à trois colonnes et porter chaque article selon les taxes dans les colonnes respectives, mais pour le commerçant vendant à petit détail, il lui sera totalement impossible de tenir cette comptabilité et cela va encore être matière à inquisition, rappels et amendes en cas d'erreur dans ses déclarations.

Nous ne saurions donc trop conseiller nos collègues de tenir leurs comptes de leur mieux en se basant sur leurs entrées de marchandises, selon comme elles sont taxées, s'ils veulent s'éviter se ennuis.

D'autre part, beaucoup de nos collègues sont au forfait. Avec la nouvelle loi, il faudra qu'ils tiennent compte pour le renouvellement des marchandises exonérées, ou à taxe diminuée, soit le café, sucre, lait, thé, allumettes, engrais, soufre, sulfate, charcuterie, graisse de porc, pas de taxe ; taxe à 0 fr. 55 : pommes de terre, maïs, millet, sarazin, avoine, etc... Il faudra qu'ils déduisent ces ventes de leur chiffre forfaitaire annuel. Nous conseillons à tous nos collègues d'établir soigneusement un état de leurs ventes exonérées pour déterminer à nouveau ce chiffre forfaitaire avec l'administration.

Nous rappelons également à nos collègues dont la femme est employée dans leur entreprise (commerce ou industrie) et dont le gain ne dépasse pas 20.000 fr. qu'ils doivent adresser une lettre au contrôleur, lettre qui doit être jointe à leur déclaration, afin d'obtenir une réduction de 20 %, sur le montant de leurs impôts concernant les bénéfices industriels ou commerciaux. Surtout le faire au plus tôt, si on l'a oublié.

Ch. POUPLIER,
Vice-Président de la Fédération des Groupements commerciaux du département du Nord.